

N°33
OCTOBRE
2018

Office de tourisme
des Deux Rives

Le petit journal d'Auvillar

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES





**TARN
&
GARONNE**

**AUVILLAR
26^e
MARCHÉ
POTIER
13-14
OCTOBRE
2018**

http://marche-potier.fr - Tél. 05 63 20 17 18 - Fax 05 63 41 07 84



Auvillar



Les Plus
Beaux Villages
de France



L'Édito

L'été indien s'installe et le calme de l'automne, après le marché des potiers, va envelopper le village. Ce repos est bien mérité après un été particulièrement dynamique en termes d'animations.

Cette année encore, notre budget voté au printemps, a été adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il est le fruit d'un travail de gestion rigoureux de la part des services municipaux et des élus. Bénéficiant d'un niveau de subventions toujours très élevé dans nos différents dossiers, **nous poursuivons le désendettement de la commune**. Dans un contexte difficile lié à la baisse continue des dotations de l'État, nous avons fait le choix, pour la 11^{ème} année consécutive, de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, conformément à nos engagements.

La priorité de notre budget porte sur **l'investissement** :

- Le réaménagement de l'entrée du village route de Valence est terminé depuis le printemps. Nous avons requalifié l'espace public «**Place de la Pharmacie**» en mixant des espaces verts et du stationnement. Cela a permis également de sécuriser la sortie du parking et la mise en valeur d'une des principales entrées d'Auvillar.

- **Office de Tourisme Intercommunal** : Après deux ans et demi de travaux, ce magnifique outil de développement touristique au service du territoire des deux rives, est opérationnel. Les retours unanimes sur cette réhabilitation sont autant d'encouragements à poursuivre sur la voie de la qualité de l'accueil.

Va suivre à l'automne, l'aménagement des espaces publics de la **Place du château**.

L'ensemble de ces aménagements sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CC2R.

- Les travaux de restauration intérieure de **l'église Saint-Pierre** vont se poursuivre à compter du mois de novembre. Cette tranche portera sur le bas-côté nord. Ce chantier n'est possible que par l'obtention du niveau maximum de subventions pour ce type de dossier.

- **Aire de jeux multisports** : Nos chers écoliers ont eu la bonne surprise de découvrir le jour de la rentrée, dans la cour du primaire, le «City Park». Ce choix de lieu va permettre une utilisation optimale entre le temps scolaire et l'accès libre.

L'école maternelle, elle aussi, se voit dotée d'une aire de jeux entièrement rénovée. Je remercie par avance les utilisateurs de ces équipements de qualité, pour le bon usage qu'ils sauront en faire.

- Nous poursuivons actuellement les travaux de **restauration de la cale**. Cet ouvrage majeur du patrimoine du quartier du Port reprend ainsi toute sa place dans le paysage Auvillalais. Cette restauration va permettre un accès plus facile au fleuve pour les pêcheurs.

- Les premières études de la future requalification de la **rue de la Sauvetat** ont débuté.

Les riverains seront bien entendu associés à cette réalisation majeure. Les travaux seront programmés sur 2019.

- **Fibre optique** : Après confirmation auprès du Syndicat départemental d'aménagement numérique, le calendrier du déploiement est programmé pour le printemps 2019. Chaque abonné aura le choix entre plusieurs opérateurs. C'est un dossier prioritaire pour vos élus. C'est une nécessité aujourd'hui, allant de pair avec de multiples opportunités économiques.

Voilà en quelques lignes les principales réalisations de l'année 2018, sachez que nous restons tous mobilisés, nous restons à votre écoute.

Côté personnel communal, Patrick BOUDARIE est venu rejoindre depuis le mois de mai le personnel de voirie en tant que chef d'équipe. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Il remplace Jean-Philippe FAGES qui a souhaité se rapprocher de Toulouse par voie de mutation. Nous le remercions pour toutes les années passées aux services des Auvillalais.

Je profite de ce moment de communication pour remercier au nom de l'ensemble de la population auvillaraise, l'adjutant BERTRAND pour le travail accompli durant ces deux années à la tête de la brigade d'Auvillar. Cette mutation tant attendue le ramène dans sa région d'origine, l'Hérault. On ne présente plus son successeur ! Nous félicitons l'adjutant Sébastien CARRIÉ pour sa promotion et sa prise de fonction de commandant de brigade.

Côté manifestations : 2018 aura encore été un grand cru de par la diversité et la multitude du programme offert. Nos galeries d'Art se démènent pour offrir des expositions de très haut niveau, sachons en profiter sans modération.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, je renouvelle notre reconnaissance à tous les bénévoles qui font vivre tout au long de l'année leur engagement associatif, aux commerçants pour leur dynamisme et particulièrement aux exposants du marché fermier qui malgré les aléas climatiques sont toujours présents et permettent ainsi d'offrir un lieu vivant de rencontres et d'échanges tous les dimanches de l'année. En tant que maire je remercie le personnel communal et l'équipe d'élus qui m'entourent sans qui rien ne serait possible. BRAVO À TOUS.

Enfin, permettez-moi d'avoir au nom de vous tous une pensée très chaleureuse pour celles et ceux de notre village qui se battent contre la maladie, et pour nos proches partis trop tôt durant cette année 2018.

Très amicalement,

Olivier RENAUD



Olivier RENAUD
Maire d'Auvillar

Numéros utiles

Mairie : 05 63 39 57 33
Mail : mairie-auvillar@info82.com
HEURES D'OUVERTURE
AU PUBLIC :
Lundi - mardi : 8h-12h
Mercredi : 8h-12h et 14h-17h30

Judi-vendredi : 8h-12h
Samedi : 9h-12h
École maternelle : 05 63 39 01 93
École élémentaire : 05 63 39 60 55
Cantine : 05 63 32 45 36

Création-Réalisation :
Castel Impression

Crédits photos :
Mairie d'Auvillar, Associations
Castel'Impression

Office de Tourisme des Deux Rives

UNE BELLE SAISON D'OUVERTURE

Situé à Auvillar, dans l'Ancien Couvent des Ursulines, l'Office de Tourisme a ouvert ses portes début juillet. Après trois années de travaux, ce lieu cher aux Auvillais, a enfin retrouvé son lustre d'antan.

Conduit par l'agence d'architecture «Rendez-vous», installée à Toulouse, ce chantier d'envergure a redonné vie à ce bâtiment désaffecté depuis plus de 12 ans, mêlant harmonieusement éléments conservés de l'ancien couvent, matériaux nobles et modernes. Ce chantier a été porté et pris en charge en totalité par la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le nouvel office se compose d'un hall d'accueil, d'une salle d'exposition dans l'ancienne chapelle, de deux bureaux, d'un lieu enfant, d'une salle de réunion et d'un lieu de stockage. Il répond aux normes d'accessibilité. La coursoive ouvre l'établissement sur la cour intérieure où ont été plantés deux oliviers. Une fontaine complète l'aménagement extérieur. Des attaches-vélos ont été également installés. L'artiste Louis Perrin de Brassac a été choisi pour implanter 4 œuvres d'art sur le cheminement reliant l'Office de Tourisme à la Place du Château. Ces œuvres font référence au Chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Depuis janvier, l'Office de Tourisme a accueilli 21 784 visiteurs avec une nette progression des cyclotouristes. Les visiteurs sont subjugués par la beauté des lieux et le panorama qu'offre le bâtiment sur la Garonne et les côteaux. Par ailleurs, cet été, Auvillar et la Communauté de Communes ont intégré, ainsi que Lauzerte, le Grand Site Occitanie Moissac, ce qui laisse présager de nouvelles voies de développement touristique.



L'équipe est composée de Francine Martin, Emilie Hauten et Muriel Pelissier-Chambaron



La chapelle servira de salle d'exposition, de concert ou conférence



Le hall d'accueil offre un magnifique panorama

Délibérations du conseil municipal

Les comptes-rendus exhaustifs des conseils municipaux sont consultables en mairie, aux heures d'ouverture.

SÉANCE DU 29 JANVIER 2018

Absents excusés : Monsieur Thierry DUSSAC. Monsieur Vincent MADAULE a donné procuration à M^{me} Isabelle GELDHOFF. Monsieur Michel DELRIEU a donné procuration à Monsieur Francis SOHIER.

DROIT DE PLACE 2018 - MARCHÉ POTIER/RENCONTRES DES MÉTIERS D'ART/MARCHÉ DE NOËL :

Le droit de place 2018 est fixé ainsi qu'il suit :

MARCHÉ POTIER - 13 et 14 OCTOBRE 2018 :

Forfait - Emplacement + 3 repas 125 €

Repas samedi midi et dimanche midi 10 €

Repas samedi soir 20 €

RENCONTRES DES MÉTIERS D'ART - 28 et 29 JUILLET 2018 :

Emplacement couvert/extérieur 40 €

MARCHÉ DE NOËL - 8 DÉCEMBRE 2018 :

Emplacement couvert ou extérieur 20 €

BROCANTE - 13 et 14 JUILLET :

Emplacement couvert : 70 €. Emplacement extérieur : 55 €.

FRAIS DE RECOUVREMENT DE L'ASSAINISSEMENT PAR LE SYNDICAT DES EAUX DE DUNES-DONZAC :

Le recouvrement de la taxe d'assainissement est assuré par le syndicat des eaux DUNES-DONZAC, par le biais de la facture d'eau.

A compter du 1^{er} janvier 2018 le dit syndicat percevra pour cela une rémunération de 1,85 € HT par facture.

EGLISE SAINT-PIERRE - POURSUITE DES TRAVAUX - CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE :

La DRAC est favorable à la poursuite des travaux et s'est engagée à accompagner financièrement la commune à hauteur de 40 % du montant des travaux, comme pour la restauration de la nef.

Le montant prévisionnel des travaux restant à réaliser est estimé à :

- Bas-côté Nord 178 264.16 € HT

- Bas-côté sud 160 883.21 € HT

- Chapelle du rosaire 92 263.50 € HT

L'assemblée accepte :

- De signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec Madame Gaëlle DUCHENE, sur la base d'un pourcentage de rémunération de 9 %.

- Déposer auprès de l'UDAP 82 le dossier d'autorisation de travaux.

- De lancer en août 2018 la procédure d'appel d'offres.

RESTAURATION DU MUR PLACE DU CHÂTEAU :

En accompagnement des travaux d'aménagement de la Place du château, réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CC2R, le conseil municipal décide de lancer une consultation concernant le changement des briques foraines défectueuses ainsi que la réfection des joints afin d'étanchéifier l'ouvrage et donc de limiter l'évacuation naturelle des eaux au travers de la structure.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A LA RENTRÉE :

Lors du conseil d'école qui s'est tenu le 18 janvier 2018 les enseignants et les parents d'élèves ont fait le choix à l'unanimité de maintenir le rythme scolaire à partir de la rentrée 2018/2019 et pour 3 ans, à quatre jours et demi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ce choix.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION TEAM CHIARA :

Madame Sarah SOURBIER, jeune entrepreneuse Auwillaraise, s'est lancée le défi de participer au rallye Aïcha des gazelles 2018. Le conseil municipal accepte de soutenir son projet, en apportant à l'association TEAM CHIARA une aide financière de 300 €.

PERSONNEL COMMUNAL - DEMANDE DE MUTATION DE M. FAGES

Monsieur Jean-Philippe FAGES a demandé sa mutation au sein de la collectivité de GRATENTOUR (31).

La date de son départ devrait être fixée au 19 mars 2018.

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE :

Une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle, suite à la sécheresse 2017, a été déposée auprès de la préfecture le 2 janvier 2018.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES PROGRAMME VOIRIE 2018

Au programme pluriannuel de travaux d'investissement de voirie 2018-2021 figure :

- Reprofilage de la VC n°11 dite route chemin du Moulin (affaissement)

- VC n°27 dite de la fontaine (étude)

- Reprofilage de la VC n°3

- Rue de la sauvetat (étude)

SÉANCE DU 26 MARS 2018

Absents excusés : Monsieur Jean-Michel MONESTES a donné procuration à M. Olivier RENAUD. Madame Isabelle GELDHOFF a donné procuration à M. Vincent MADAULE. Monsieur Michel DELRIEU.

CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET :

Le conseil municipal à la majorité (Abstentions : Francis SOHIER, Gilles COMPAGNAT, Laurent COSTARRAMOUNE) décide d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} mai 2018 un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FAGES, agent de maîtrise principal, responsable des services techniques.

L'offre d'emploi sera diffusée par le biais du CDG82.

SÉCURISATION DES CYCLISTES ET PIÉTONS :

Il serait souhaitable que le Conseil départemental réfléchisse à

sécuriser le passage des piétons sur le pont entre AUVILLAR et ESPALAIS. Il serait aussi souhaitable que le trottoir qui longe la départementale depuis le virage dit de la chaux jusqu'à la pharmacie soit aménagé de manière à permettre aux cyclistes qui viennent à AUVILLAR de l'emprunter.

RÉUNION DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES :

M. Gilles COMPAGNAT fait le compte-rendu de l'assemblée générale des plus beaux villages de France à SARE (64) les 23-24-25 mars 2018.

Parmi les différents thèmes abordés, celui de la relation de l'association avec les communautés de communes détentrices de la compétence tourisme depuis 2017 dans le cadre de la loi NOTRE, a retenu l'attention des élus.

L'association demande que les communes soient vigilantes lors de l'élaboration du PLUiH et fasse valoir les contraintes environnementales imposées par l'association des PBVF pour le maintien du label.

SÉANCE DU 6 AVRIL 2018

Absents excusés : M. Jean-Michel MONESTÉS a donné procuration à M. Philippe SAINT-MARTIN. M. Gilles COMPAGNAT a donné procuration à M. Alain ARNOSTI.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 :

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité. Il fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de 409 473.23 €
- Un déficit d'investissement de 32 176.20 €
- Restes à réaliser en dépenses de 581 856 €
- Restes à réaliser en recettes de 370 117 €

COMPTE ADMINISTRATIF - SERVICE ASSAINISSEMENT :

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité. Il fait ressortir :

- Un excédent de fonctionnement de 23 008.35 €
- Un excédent d'investissement de 46 298.20 €

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018 :

Sur proposition de la commission «finances», il est décidé de maintenir les taux au niveau de 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation (TH) : 4.07 %
- Taxe foncier bâti (FB) : 3.84 %
- Taxe foncier non bâti (FNB) : 24.92 %
- C.F.E. : 8.54 %

Les taux n'ont pas été augmentés depuis 2005.

BUDGET PRIMITIF – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal, à la majorité, approuve le montant des subventions accordées aux associations :

	MONTANT VOTE
1167° SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES	
DE VALENCE-AUVILLAR	90 €
A.C.C.A. STÉ DE CHASSE	1 500 €
A.L.C. OC	260 €
AAPPMA LA GAULE AUVILLARISE	500 €
AMIS DE GRÉZAS	500 €
AMIS DE LA MÉDIATHEQUE DE 82	100 €
AMIS DU VIEIL AUVILLAR	2 000 €

ASCEAU		1 500 €
AUVILLAR EN FÊTE	EXCEPTIONNEL	6 000 €
CLUB DE L'AGE D'OR		1 000 €
CLUB INFORMATIQUE ADEMIR		800 €
CROIX ROUGE		750 €
DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES		100 €
FÉDÉRATION NAT. ANDRE MAGINOT (FNAM Auvillar/valence)		150 €
FÉDÉRATION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS - FNACA		100 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		450 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - YOGA		700 €
HALLE AUX GRAINS		200 €
L'ATELIER		600 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE MATERNELLE		2 000 €
COOPÉRATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE		2 500 €
CITE EN SCÈNES		5 000 €
PARENTS D'ELEVES		1 000 €
PIEGEURS AGRÉÉS		50 €
PRÉVENTION ROUTIERE		50 €
RETRAITÉS AGRICOLES		50 €
SAINT NOÉ		5 700 €
SECOURS POPULAIRE		350 €
SFA		1 900 €
SQUASH		500 €
USA FOOTBALL		1 000 €
VOIR ENSEMBLE		50 €

Participation destruction nid de frelons	100 €
Aide à la restauration des façades	2 450 €
	40 000 €

COMMUNE D'AUVILLAR – SERVICE ASSAINISSEMENT BUDGETS PRIMITIFS 2018 :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les budgets primitifs qui s'élevaient en dépenses et en recettes, compte-tenu des résultats reportés à :

- BUDGET COMMUNAL	
• Section de fonctionnement	1 147 608.03 €
• Section d'investissement	1 093 032.20 €
- SERVICE ASSAINISSEMENT	
• en section de fonctionnement	78 059.45 €
• en section d'investissement	71 298.20 €

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD (PLUi-H) :

Le conseil communautaire a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) le 4 décembre 2015.

Le code de l'urbanisme prévoit que le PLU doit comporter un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), dont les orientations générales doivent être soumises au débat des conseils municipaux et du conseil communautaire.

Le PADD est construit autour de quatre orientations thématiques :

- 1- Construire un projet de territoire cohérent et solidaire en renforçant l'armature des pôles de vie et en répondant aux besoins des ménages.
- 2- Proposer une offre résidentielle cohérente et de qualité sur le territoire.
- 3- Renforcer l'attractivité du territoire en préservant et mettant

en valeur la qualité de son cadre de vie.

4- Positionner l'économie du territoire intercommunal vis-à-vis de sa situation géographique entre plusieurs aires d'influences. Conformément au code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD.

PERSONNEL COMMUNAL - CONTRATS P.E.C. :

Depuis janvier 2018, les Parcours Emploi Compétences (P.E.C.) remplacent les contrats aidés (C.A.E. – C.U.I.).

Leur durée est de 9 à 12 mois. Le taux de prise en charge varie de 50 à 60 % du salaire brut sur la base d'un contrat de 20 h/semaine.

Le conseil municipal décide à la majorité (abstention de M.COS-TARRAMOUNE), afin de maintenir l'effectif des services techniques, de recruter deux agents d'entretien à raison de 20 heures par semaine en contrat P.E.C.

SÉANCE DU 15 MAI 2018

Absents excusés : Monsieur Michel DELRIEU. Monsieur Thierry DUSSAC a donné procuration à M^{me} Mélanie DIAL. Monsieur Gilles COMPAGNAT a donné procuration à M. Alain ARNOSTI.

POURSUITE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT PIERRE - BAS-CÔTÉ NORD :

Les travaux portant sur la restauration du bas-côté Nord, ont été retenus par la D.R.A.C. Occitanie au titre de la programmation 2018 de restauration et de mise en valeur des monuments historiques classés.

PROJETS 2019 :

Deux groupes de travail seront constitués dans le but de réfléchir au devenir de deux bâtiments communaux :

- le local situé au fond du jardin des couventines (G. COMPAGNAT, A. ARNOSTI, V. MADAULE, J-M MONESTES).

- le local qui abrite actuellement l'office de tourisme (G. COMPAGNAT, M. DIAL, A. ARNOSTI, F. SOHIER, Ph. SAINT-MARTIN, A.BROUGNON, Th. DUSSAC)

NOM DE RUE :

Monsieur le maire propose qu'un nom soit donné à la rue qui dessert l'office communautaire des deux rives depuis la place du château jusqu'à la rue du couvent.

Les propositions devront parvenir en mairie et seront examinées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

SÉANCE DU 6 JUIN 2018

Absent : Monsieur Michel DELRIEU

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION :

Monsieur Gilles COMPAGNAT informe l'assemblée que suite aux enseignements tirés du retour d'expérience de l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima Dai-ichi en mars 2011, le nouveau dispositif des PPI applicables aux centrales nucléaires introduit une phase «d'évacuation immédiate» entre la phase réflexe et la phase concertée déjà existantes.

Dès la menace d'un accident majeur, cette nouvelle phase entraîne, sur ordre du préfet, l'évacuation des populations sur 5km et 360 degrés autour de la centrale.

L'évacuation est la mesure de protection adaptée en cas de re-

jets de longue durée.

16 communes sont situées dans un rayon de 5 km, deux le sont intégralement (Golfech et DONZAC) les autres le sont plus ou moins partiellement.

En ce qui concerne AUVILLAR, seuls 17 habitants sont situés dans ce périmètre.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, demande à monsieur le préfet que cette zone d'évacuation immédiate soit étendue à l'ensemble de la commune d'AUVILLAR.

SÉANCE DU 18 JUILLET 2018

Absent excusé : M. Francis SOHIER a donné procuration à M. Michel DELRIEU

JEUX ÉCOLE MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION :

La création d'une aire de jeux à l'école maternelle a été budgétisée au budget primitif 2018.

Le montant de la dépense s'élève, pour la fourniture et la pose des jeux et du sol, à 14 289.60 € HT.

La commune percevra une aide de la Communauté de communes des deux rives au taux de 50%.

TRAVAUX ÉGLISE SAINT PIERRE - DEMANDE DE SUBVENTION - APPROBATION DU DCE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION :

Dans la continuité des travaux réalisés dans le chœur et dans la nef de l'église Saint Pierre, il est décidé de restaurer les bas-côtés nord et sud et la chapelle du rosaire.

En complément de la restauration des décors il est prévu de procéder à la restauration du mobilier, des vitraux, du sol et des installations électriques.

L'assemblée décide à l'unanimité d'intervenir en trois tranches :

Phase 1 - tranche ferme - Bas-côté Nord (2018/2019) :

197 874 € HT

Phase 2 - tranche optionnelle Bas-côté Sud (2019/2020) :

178 580 €

Phase 3 - tranche optionnelle Chapelle du rosaire (2020/2021) :

110 200 € HT

Le plan de financement est le suivant :

DRAC	198 527 €
CONSEIL RÉGION	37 903 €
CONSEIL DÉPARTEMENTAL	73 732 €
CC2R	88 246 €
COMMUNE	88 246 €
TOTAL	486 654 €

DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE :

La commune et la Communauté de Communes des Deux Rives (CC2R) ont projeté de réaliser l'aménagement de la place du château et les travaux de voirie rue de l'office de tourisme - Place des ursulines.

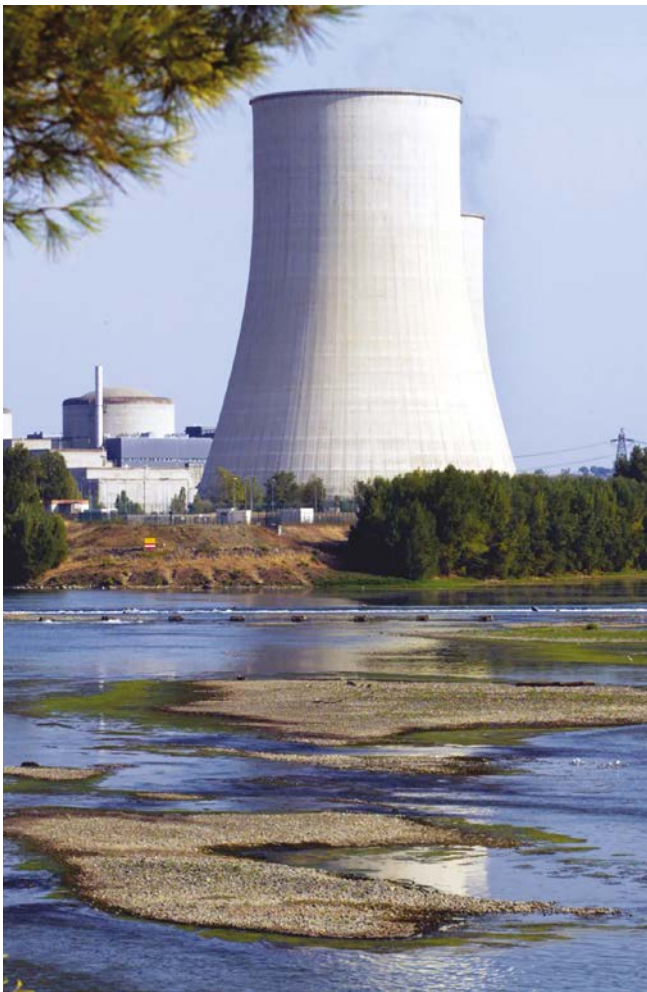
Dans un souci de cohérence et dans la perspective de mieux coordonner les différentes interventions, ces travaux ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage déléguée, de la commune à la CC2R.

L'avenant fixant le coût des travaux pour chaque maître d'œuvre est approuvé à l'unanimité :

Commune d'Auvillar : 259 288,92 € TTC soit 216 074,10 € HT

CC2R : 192 095,52 € TTC soit 160 079,60 € HT.

Protection des Populations



PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

Extrait de l'arrêté préfectoral AP N° 2015-06-133

La conception, la réalisation et la gestion des centrales nucléaires françaises obéissent à des règles strictes en matière de sûreté et de sécurité. Le risque de survenance d'un accident y est extrêmement faible. Pour autant, l'absence totale d'accident n'existe pas. Dès lors, et ainsi que le prescrit la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, «l'Etat est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national. Il en définit la doctrine et coordonne ses moyens».

Les mesures à prendre en cas d'accident radiologique survenant sur une installation nucléaire fixe susceptible d'engendrer un risque radiologique sont consignées dans un plan particulier d'intervention (PPI) spécifique à l'installation, qui est, dans le cas de Golfech, une centrale nucléaire comportant deux tranches de 1300 mégawatts chacune, de type réacteur EDF à eau pressurisée (REP).

Réponse à un risque radiologique avéré, le PPI permet d'être prêt à affronter des situations accidentelles avec ou sans probabilité forte de rejets radioactifs immédiats. Le PPI précise notamment les mécanismes d'intervention

des différents services concernés, l'organisation mise en place par les pouvoirs publics et son articulation avec le plan d'urgence interne dont la responsabilité appartient au maître de l'ouvrage (EDF).

OBJET DU PLAN

Établi pour faire face au risque nucléaire lié au CNPE de Golfech, le PPI recense les mesures à prendre et les moyens susceptibles d'être mis en œuvre en cas d'accident pouvant avoir un impact sur la population et l'environnement. Il définit les missions des services de l'État, de ses établissements publics, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics en prenant en compte de façon très précise les quatre données fondamentales suivantes :

- La notion de délai qui est d'autant plus importante que les accidents à cinétique rapide (prévision de rejets radioactifs dans un délai inférieur à 6 heures) servent désormais à dimensionner le PPI au même titre que les accidents à cinétique lente ;
 - Le risque de crise médiatique et la nécessité de bien gérer la communication ;
 - Les niveaux d'intervention prévisionnels auxquels correspondent les différentes mesures de protection de la population ;
 - Le rôle des élus locaux, et notamment des maires qui participent pleinement à la gestion de la crise, d'une part, en qualité de collaborateurs du préfet et, d'autre part, en vertu de leur pouvoir de police municipale dont la notion de sécurité est l'une des trois composantes fondamentales.
- Il précise les modalités de transmission de l'alerte et l'organisation du commandement.

Il organise l'information de la population impliquée par la mise en œuvre du plan.

MESURES DE PROTECTION DES POPULATIONS

Ces mesures sont :

- la mise à l'abri ;
- l'évacuation ;
- l'ingestion de comprimés d'iode stable.

Elles figurent sur les affiches apposées dans les établissements recevant du public de la zone concernée et dans la plaquette d'information distribuée à la population par la centrale et disponible à la mairie (cf : Adoptez les bons réflexes en cas d'accident à la centrale).

EVOLUTION DU PPI

Le retour d'expérience de l'accident de Fukushima en 2011 a fait évoluer la doctrine nationale de réponse à un accident nucléaire majeur. Une de ces évolutions consiste à élargir le périmètre des Plans Particuliers d'Intervention du rayon de 10 à 20 km autour des centrales nucléaires, avec distribution d'iode stable en concertation avec la préfecture. Une autre évolution importante consiste à planifier une zone d'évacuation immédiate des populations dans le rayon des 5 km en relation avec

la préfecture. Des concertations entre la préfecture, les mairies concernées dont Auvoillan, la Commission Locale d'Information (<http://www.cligolfech.org/>) devraient déboucher sur la mise en œuvre du nouveau Plan Particulier d'Intervention dès la fin 2018. Nous en reparlerons le moment venu.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)-DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Pour répondre à un événement majeur sur le territoire de la commune (Accident nucléaire, inondations, accident routier, phénomènes climatiques extrêmes, glissement de terrain, etc) la commune s'est dotée d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui serait mis en œuvre en cas de survenue d'un de ces accidents, en relation avec la préfecture. De plus le Document d'Information sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui recense les risques auxquels la commune pourrait être exposée est disponible à la mairie.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÉCURITÉ (PPMS)

En cas de survenue d'un événement grave, les enfants des écoles, ne seraient pas «abandonnés». En

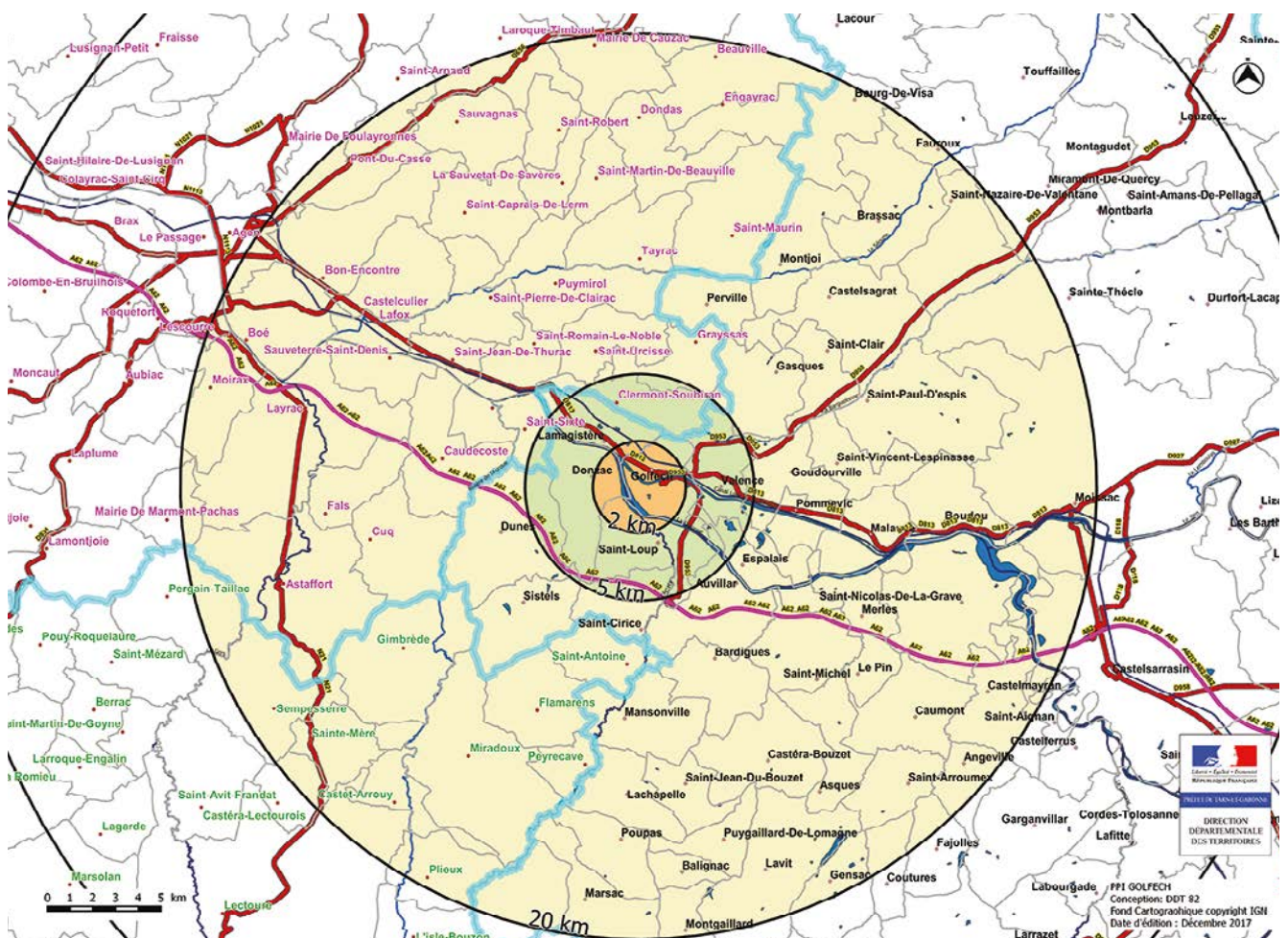
effet, chaque école est dotée d'un PPMS qui est mis en œuvre en relation avec l'académie, le préfet et la mairie. En cas d'accident ils seraient pris en charge, donc il serait demandé aux parents de ne pas aller chercher leurs enfants à l'école. Des exercices PPMS sont réalisés au moins deux fois par an avec les enseignants et la mairie.

IODE STABLE

En cas d'accident nucléaire et dans le cadre du PPI le préfet, et lui seulement, pourrait demander aux populations de prendre des comprimés d'iode. Il est rappelé que chaque foyer doit avoir dans sa pharmacie une boîte de ces comprimés. Ils doivent être retirés à la pharmacie.

AUTOMATE D'ALERTE

Notre territoire possède un automate d'alerte (Viappel) qui permet à la mairie d'alerter la population en cas de survenue d'un événement marquant (orages, pluie diluvienne, accident nucléaire, risque d'inondation). Pour être alertés les habitants doivent être inscrits sur un fichier confidentiel géré par les services de la mairie. Pour s'inscrire, rien de plus simple, se rendre à la mairie et remplir un formulaire.



Carte officielle PPI 20 Km

La Collecte des Restes de Médicaments

Dès qu'il y a un reste de médicament, ne serait-ce qu'un comprimé, celui-ci doit être rapporté au pharmacien. L'association Cyclamed (<https://www.cyclamed.org>) élimine ces médicaments non utilisés dans le respect des règles environnementales à des fins de valorisation énergétique

et pour préserver la sécurité sanitaire domestique. Le patient trie les médicaments non utilisés, périmés ou non. Les emballages en carton et les notices en papier sont à jeter dans la poubelle du tri sélectif de son domicile et les médicaments sont à rapporter au pharmacien.

RENFORCEZ VOTRE REFLEXE ÉCO-CITOYEN EN APPLIQUANT LES CONSIGNES DE TRI.

Emballage en carton vide et notice



TRI SELECTIF



À jeter dans le tri sélectif de mon domicile

Uniquement les médicaments et emballages en contact avec les médicaments



PHARMACIE



À rapporter en pharmacie



Les médicaments sont utiles, ne les rendons pas nuisibles

En savoir plus sur : www.cyclamed.org

Assainissement

NOTE D'INFORMATION A L'USAGE DES PARTICULIERS DEVANT SE RACCORDER AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le raccordement à l'égout est obligatoire, en conformité avec l'ordonnance- décret N°58-1004 du 23 Octobre 1958 et l'article L.33 du Code de la santé publique.

A la limite du domaine public a été mis en place un regard, sur un tabouret siphonide, qui possède un orifice libre sur lequel vous devez vous raccorder, sans percer ni modifier quoi que ce soit dans le regard en place.

C'est uniquement à ce regard, que vous devez prévoir votre raccordement et cela à vos frais.

Ne doivent être raccordées, que les sorties des eaux usées (eaux provenant des salles de bain, cuisine, WC).

IL EST INTERDIT DE REJETER A L'ÉGOUT LES EAUX DE PLUIE.

Le raccordement doit se faire par un tuyau de diamètre inférieur de 125 mm, la pente minimale de ce tuyau doit être

de 5 mm par mètre.

Le rejet des eaux usées et vannes doit se faire DIRECTEMENT, c'est à dire que vous ne pouvez plus utiliser votre fosse septique ou étanche.

Il est précisé que le raccordement doit être effectué OBLIGATOIREMENT dans le délai le plus court, ne pouvant pas dépasser deux ans à dater de l'installation du tabouret, faute de quoi, l'usager sera passible de contravention.

L'entretien du tabouret siphonide est à la charge de l'usager raccordé, il est recommandé de vérifier tous les mois si le tabouret n'est pas bouché et si l'écoulement s'effectue normalement.

Le Maire ou un de ses représentants se réserve le droit de contrôler la conformité de votre installation.

Le respect de ces règles permettra à chacun de bénéficier du bon fonctionnement du réseau.

LE MAIRE.

Chiens-Chats

LES CHATS ERRANTS

La mairie enregistre de plus en plus de plaintes relatives à la divagation des chats. Elle se doit, conformément à la loi, d'agir. La mairie rappelle que, comme pour les chiens, la divagation des chats en toute liberté et sans surveillance est interdite. La mairie souhaite s'engager dans une campagne pour la stérilisation des chats errants et rappelle qu'un couple de chats non stérilisés peut engendrer plus de 20 000 descendants en 4 ans.

Pour mener à bien cette opération, Monsieur le Maire a signé une convention avec l'association 30 Millions d'Amis et l'association ARPA 47 (Association pour le Respect et la Protection de l'Animal).

Dans le cadre de cette convention il est prévu que les chats errants non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans les lieux publics de la commune soient capturés par une personne agréée représentant l'association ARPA 47 afin de faire procéder à leur stérilisation

et à leur identification préalable à leur relâche dans les mêmes lieux de capture.

Les chats captu-

rés pourront être testés. En cas de séropositivité ils seront euthanasiés. Dans d'autres cas : animaux sans propriétaire ou dont le propriétaire est inconnu et qui ne pourront être relâchés pour problème sanitaire, ils seront conduits à la fourrière.

NUISANCES DUES AUX CHIENS

De nombreux riverains se plaignent du bruit occasionné par les aboiements des chiens particulièrement durant la nuit. Nous demandons aux propriétaires d'être attentifs quant à la nuisance que leurs animaux font subir à la collectivité.



Aide aux Collégiens

A compter de la rentrée scolaire 2018, le Conseil départemental met à disposition des familles un portail numérique dont l'ouverture est prévue courant octobre.

Ce service en ligne sera désormais accessible sur le site :

www.ledepartement.fr/mon-quotidien/etudier

La politique du Conseil Départemental reste inchangée, et conformément au règlement, cette aide est attribuée aux collégiens boursiers d'Etat, échelons 2 et 3.

Bus

Vous souhaitez vous rendre au marché de Valence d'Agen le mardi matin et vous ne disposez pas de voiture ?

Le minibus de la société Translomagne (05.63.94.02.97) peut vous y conduire et vous ramener à Auvillar aux environs de 12h00.

Si vous habitez Auvillar, rendez-vous à l'abribus situé route de Valence le mardi à 9h30.

Ce service vous coûtera 2€ (aller - retour).

La Rentrée Scolaire 2018

LA RENTRÉE DES CLASSES

Les élèves ont retrouvé les bancs de l'école lundi 3 septembre. Cette année à Auvillar 48 élèves ont investi la maternelle répartis en deux classes, tandis que 63 écoliers sont répartis en trois classes du CP/CE1 ; CE1/CE2 ; CM1/CM2. Les activités périscolaires ayant été préservées, car plébiscitées par les parents d'élèves, les élèves auront cours le mercredi matin.

Des investissements, dotés par la CC2R (communauté de communes des Deux-Rives) et la mairie d'Auvillar, sont venus améliorer les conditions et l'environnement des deux établissements. Grillages extérieurs, portes supplémentaires dans le cadre de la sécurité, ainsi que des aires de jeux, structures dignes de jardins publics, pour occuper les récréations.

Comme chaque année, de multiples activités seront proposées aux enfants dans le cadre du périscolaire, la richesse des possibilités devant satisfaire les aspirations de tous. Le maire Olivier Renaud est venu accueillir parents et enfants dans une ambiance agitée et familiale, entre rires et pleurs.



CITYPARK

Une structure «Citypark» (terrain de jeu urbain) a été installée à l'arrière de la cour de récréation. Celui-ci sera accessible aux enfants de l'école pendant les horaires de classe et ouvert au public de 10h à 20h en dehors des jours et horaires de classe.



Photo du CityPark

ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Cette année encore, les enfants des écoles d'Auvillar auront le choix parmi un large panel : échecs, patchwork, azulejos, poterie, sophrologie/relaxation ludique, théâtre.

Et, en partenariat avec la CC2R : musique, squash, basket, hockey.



Du Couvent des Ursulines à l'office de Tourisme Intercommunal

En 1648, le bâtiment qui deviendra le couvent des ursulines à Auvillar est acheté par les religieuses au sieur Farat (AD82-CC21) :

1648. Il falat vendre aux religieuses

Une chapelle et un cimetière y sont ensuite associés. Sur ce plan cadastral de 1789 ci-dessous, on découvre que la Chapelle n'était pas à son emplacement actuel (cadastre 1789-coll part).



A la Révolution, les religieuses sont expulsées du couvent (blason des religieuses de St-Ursule ci-contre), la commune y installe les gendarmes et la Chapelle est détruite ou reconverte en habitation.

En 1807, le bâtiment est vendu à Jean Moytié, fabricant de faiences rue Jonqua (AD82-3Q123). En 1820, Moytié fait faire



d'importants travaux de réparation dans sa fabrique de faience (AD82-5M1).

En 1828, il vend l'ensemble du bâtiment au vicaire d'Auvillar Antoine Doumenjous-Larroque au prix de 14 500 francs, et offre une réduction de 2 500 francs, car

il souhaite contribuer au rétablissement du nouveau couvent des religieuses, sous condition qu'une nouvelle chapelle soit reconstruite avant le 1^{er} juin 1831.

Le Vicaire, après l'achat, n'a plus les moyens de faire les restaurations nécessaires et reconstruire la Chapelle. Il sollicite donc les quatre plus hautes instances de l'Etat de l'époque : le Roi de France et de Navarre Charles X, le Duc d'Orléans Louis-Philippe, futur roi de France, la Duchesse du Berry et Marie-Thérèse de France, seule enfant de Louis XVI ayant survécu à la révolution, et appelée la Dauphine de France en 1824.

A priori, le vicaire a dû réussir dans ses démarches puisque la Chapelle a bien été reconstruite en 1831, à l'emplacement de l'ancien cimetière du couvent, et nous pouvons admirer sa façade qui vient juste d'être restaurée dans le cadre de la création du nouvel Office de Tourisme communautaire.

Les dernières religieuses sont parties en 1984. L'Institut Médico Educatif a ensuite occupé les lieux durant quelques années.

Les 4 courriers envoyés sont tous différents, et très bien écrits (coll part), voici la retranscription de celui envoyé à la Duchesse du Berry :



« A son Altesse Royale
Madame Duchesse de
Berry.

Tous les français se réjouissent des doux ? et des largesses que Votre Altesse Royale se plaît à répandre, et quelque éloigné que nous soyons de la Capitale, la renommée n'en a pas moins porté jusqu'à nous l'éclat de sa vertu et de son inépuisable charité.

Qu'il soit permis Madame, à un pauvre prêtre d'adresser son humble prière à Votre Altesse Royale.

La divine providence a permis que j'obtinsse de la piété des fideles la somme

de douze milles francs que j'ai employé sous les auspices de mon évêque à l'achat de l'ancien couvent des religieuses Ursulines de la ville d'Auvillars, et dans lequel je désirerais établir des sceurs de la même observance, mais il manque une chapelle. Il y a des réparations à faire et pour pourvoir à ces deux objets, je ne dois compter que sur la générosité, la charité du prochain, et surtout sur les secours que j'ose solliciter de la bienfaisance de votre Altesse Royale.

Auguste mère du digne rejeton de St-Louis si cher à nos cœurs, ses mains généreuses s'étendront jusqu'à nous et nous ne cesserons de former comme nous le faisons tous les jours les vœux les plus ardents pour que les Bourbons règnent à jamais sur la France. Je suis avec le plus profond respect, Madame, de votre Altesse

Royale.

Le très humble et très obéissant serviteur
Larroque Prêtre
Vicaire.

Auvillars le 6 Mai
1828

2^{ème} arrondissement
(Dept de Tarn et
Garonne)»

Francis Sohier



**Nouvel office
de Tourisme
Intercommunal**

4^{ème} Rencontres des Métiers d'Art

Les 28 et 29 juillet derniers les artisans d'Art ont pris possession de la place de la Halle pour cette manifestation qui est maintenant inscrite dans les animations estivales d'Auvillar.

Cette année 26 métiers différents ont été présentés au public par 36 artisans tous animés par la même passion du travail et de la qualité. Qu'ils soient ici tous remerciés de leur présence.

Depuis le début des Rencontres des Métiers d'Art, Francis Brune et son équipe de tailleurs de pierre animent les deux journées. Une œuvre débutée lors des Rencontres de 2017, représentant le logo officiel de la région Occitanie a été offerte par les tailleurs de pierre à la commune d'Auvillar. Francis y a travaillé d'arrache-pied afin que son œuvre soit prête en temps et en heure. Cette œuvre a trouvé sa place sur la façade de la mairie. Elle a été dévoilée pour l'inauguration de la manifestation par le maire Olivier Renaud. Chacun peut maintenant l'admirer.

Traditionnellement l'inauguration s'est déroulée le samedi à 17 heures et s'est prolongée par un «cocktail made in Auvillar» servi par les élus et toujours très prisé.

La soirée a débuté sur la place du château par l'excellentissime paella de Garoust qui a fait encore une fois le plein ! Merci aux bénévoles de cette association.

Pour finir en beauté et en musique cette douce soirée d'été, un concert de flamenco donné par le duo TAL Y CUAL, Judith et Christophe Perez, a réuni, sur le parvis de l'église Saint Pierre, quelques 130 spectateurs tous enthousiastes.



Les Associations

SQUASH CLUB

Programme :

- 14 décembre 2018 tournoi interne, repas (raclette)
- 8 février 2019 tournoi interne, repas (rougail saucisse)
- 16 février 2019 open masculin officiel d'un jour: repas «joueur»
- 26 avril tournoi interne, repas (couscous)
- 28 juin fête du squash barbecue/melon/paella



Mais, comme souvent pour les vrais pêcheurs, là n'est pas l'essentiel. Le principal étant de passer un bon moment et de repartir content d'avoir discuté avec les «collègues».

Et puis, l'AAPPMA conduite par son président Francis Brune, avait prévu de doter les gagnants... et les non gagnants de lots sympathiques et surtout d'offrir l'apéritif de l'amitié.

A l'année prochaine et merci aux pêcheurs de leur présence sans laquelle nous ne pourrions pas organiser ces manifestations conviviales.



Le lac de Mique lors du concours de pêche

AAPPMA LA GAULE AUVILLARAISE

15 août un concours de pêche sous le signe de la bonne humeur

Au bord du lac de Mique, dès 7h30 pour le tirage au sort des postes, les pêcheurs se sont réunis pour le traditionnel concours de pêche. Cette année 18 adultes et 6 enfants sont venus tenter leur chance. Si les pêcheurs étaient là, les poissons se sont faits «désirer». Alors que la saison au lac avait plutôt bien démarré, force est de constater que ce jour de concours, même les plus aguerris ont dû mettre tout leur talent pour sortir le gardon de l'année...



Les jeunes pêcheurs récompensés
par le Président Francis Brune

AUVILLAR EN FÊTE

Fête de la St Jean : Samedi 23 juin 2018 au Port d'Auvillar, avec pour thème : «France-Brésil, 20 ans après !»

Par une belle journée ensoleillée, c'est comme cela qu'a débuté la fête de la Saint Jean à Auvillar cette année. Elle était basée sur le thème de la coupe du monde et notamment la finale qui a opposé la France au Brésil en juillet 98. Les Auvillais ont donc eu le plaisir de revivre ce moment fort en émotion accompagné d'un repas typique qui les a faits voyager de l'autre côté de l'océan le temps d'une soirée. L'embrasement du feu et le lâcher de lanternes ne cessèrent d'illuminer les yeux des petits comme des grands.



Le lâcher de lanternes pour le feu de la St Jean

Les Associations

Fête du port d'Auvillar : Mercredi 15 août 2018

La fête du port d'Auvillar a été victime de son succès une année de plus ! Les Auvillais ont de nouveau répondu présents au concours de pêche du lac de «Mique» ainsi qu'au concours de pétanque qui s'est déroulé à l'esplanade du port : plus de 65 équipes en doublettes ont disputé le tournoi toute la journée ! En parallèle, le cours de ZUMBA gratuit animé par la belle Marjorie a, pour la 3^{ème} année consécutive, ravi les participantes et participants ! Après cette journée pleine d'activités, quoi de mieux que de se restaurer auprès des nombreux stands de producteurs locaux en bord de Garonne entre amis et en famille.

ASSOCIATION GAROUST

Toujours dans le cadre de la culture et de la convivialité pour le weekend de l'Ascension, les adhérents de GAROUST participaient au 23^{ème} échange avec leurs amis bretons à ST SERVANT sur OUST.

Au programme : les visites de Concarneau, le village de charme de KERASCOËT, ainsi que la cité des peintres de PONT AVEN et bien sûr leur accueil chaleureux était de la partie.

Fin juillet, sur la place du Château, chacun de nous (ils en sont remerciés) participait à l'organisation de la paëlla, (recette d'Eliette, revisitée par chef Guy) 160 réservations furent servies. D'ores et déjà, réservez la date du 24 novembre 2018, à 19 h00 salles des fêtes d'Auvillar, ou GAROUST vous proposera avec entrée gratuite, une animation théâtrale en deux parties. A l'entracte, la municipalité offrira l'apéritif, le repas sera style auberge espagnole (portez vos couverts et prévoyez votre repas).

Bien sûr l'association GAROUST, est ouverte à toutes les personnes désireuses de participer aux échanges entre nos deux villages.

LA HALLE AUX GRAINS



La «brocante du marché» le 1^{er} dimanche de chaque mois.

Une brocanteuse du Tarn et Garonne a proposé à notre association de venir avec quelques confrères, déballer une fois par mois, le dimanche matin sous les arcades dans le cadre du marché dominical. Cette proposition a reçu un accueil positif auprès des exposants du marché. Cette synergie ne peut-être que positive pour le marché et pour les commerces d'Auvillar.

Le 1^{er} dimanche du mois a été retenu. Nous allons débiter le 7

octobre. Les arcades peuvent accueillir 15 brocanteurs avec un espace individuel de 5 ml.

Faisons tous en sorte que cette nouvelle manifestation soit un succès et soyons tolérants pour les premières éditions.

CLUB DE L'ÂGE D'OR

Voici les dernières manifestations du Club :

Le 2 Juillet 2018 le Club organisait un voyage dans le Périgord, avec la participation des clubs de Saint-Antoine et de Golfch.

Le matin, visite du village reconstitué du Bournat avec ses métiers d'antan, déjeuner au Château des Milandes, l'après-midi visite du château et spectacle des rapaces.

Le 6 Septembre 2018 réouverture du Club avec son pique-nique annuel. Une cinquantaine de personnes y participaient. A cause d'un temps maussade le repas a eu lieu dans la Salle des Fêtes. Après le repas une séance de cinéma nous était offerte par l'AS-CEAU avec la projection du film «La Belle Equipe» de Jean Duvi vier, avec parmi les acteurs, Jean Gabin, Charles Vanel et Viviane Romance.

Nous vous rappelons que le Club est ouvert à tous, sans limite d'âge. Nous nous réunissons, tous les jeudis de Septembre à Juillet de 14 heures à 17 heures 30, au premier étage de la Salle des Fêtes. Le premier jeudi du mois est organisé un mini loto suivi d'un goûter pour fêter les anniversaires du mois, les autres jeudis jeux divers et goûter.

Venez nous apporter des suggestions et des idées nouvelles.



Le Club de l'Âge d'Or en pique-nique dans la salle des fêtes

THÉÂTRE EN BALADE

Farce historique en Pays Gascon sous l'orage.

Après cette 3^{ème} édition, plus de 1100 spectateurs ont suivi cette version du Théâtre en Balade. Certes, 2018 n'a pas enregistré la

Les Associations

meilleure fréquentation, mais, nous avons sans doute vécu, ce vendredi 20 juillet, la plus surprenante représentation de notre histoire.

La météo capricieuse n'avait pas arrêté la cinquantaine de personnes qui, installée sous la halle, goûtait la poule farcie arrosée de Muslum ou de Clairet.

C'est alors que l'orage s'est invité, la pluie déversait son humidité, les averses gagnaient en violence et éclaboussaient la place. Réfugiés sous la Halle protectrice, spectateurs, comédiens, musiciens interrogions le ciel...

Très vite la décision fût prise, nous allions jouer ! Où ? sous la halle ! Comment ? Hassan imagine quelques déplacements de scènes pour simuler la déambulation.

Et tous de s'organiser, de se placer, d'imaginer...

Une énergie communicative gagne l'ensemble des comédiens dynamisés par ce défi. Cette improvisation, jamais imaginée galvanise ceux qui auraient pu être inquiets. Et les tableaux se succèdent, changement de personnages, changement de costumes, avec calme, chacun s'entraide. L'orage, même apaisé, gronde, tourne sur les coteaux jusqu'à générer l'inévitable coupure d'électricité ! Les comédiens poursuivent, échangent les répliques, des bougies sont installées et tout se déroule dans la plus grande sérénité jusqu'au final chanté avec enthousiasme.

Même si, nous n'avons pu produire l'intégralité du spectacle, nous avons vécu ce vendredi 20 juillet, un très beau moment de partage autour du spectacle vivant dans sa créativité et sa

spontanéité.

Nous dédions notre édition 2018, à notre camarade Marc DAZZAN, qui, nous a accompagné durant ces 9 années et nous conserverons précieusement les nombreux accessoires qu'il a fabriqués pour nous.

La cuisine du XVI^{ème} siècle pour le théâtre



La scène du consul



La scène du parvis



Le narrateur



Les remerciements du public

**ASSOCIATION DES AMIS
DU VIEIL AUVILLAR**

Musée du vieil Auvillar

Un exemple de la vitalité du Musée du vieil Auvillar Faïence, Bâtielle arts et traditions populaires ?

Les Associations



Le matin du 14 septembre les bénévoles de l'Association des Amis du Vieil Auvillar ont fait visiter le village et le musée à 94 visiteurs, parmi eux 74 enfants de l'école G. Lalanne de Valence d'Agen, dans le cadre de l'action «Les Enfants du Patrimoine 2018» organisée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (C.A.U.E 82).

Mais le record du 27 avril avec 130 visiteurs n'a pas été battu !

Les bénévoles transmettent avec passion les souvenirs du passé.

La bonne nouvelle de cette rentrée c'est que «L'association DES AMIS

DU VIEIL AUVILLAR remplit les caractéristiques d'un organisme d'intérêt général telles qu'appréciées au regard des dispositions des articles 200 et 238 bis du code général des impôts. Pour conclure, l'association DES AMIS DU VIEIL AUVILLAR est éligible au régime du mécénat.

Elle est habilitée à délivrer des reçus fiscaux ouvrant droit à réduction d'impôts pour le donateur.»

N'hésitez pas à venir vous renseigner, à donner et même à rejoindre notre sympathique équipe.

RETOUR D'EXPÉRIENCE DU RALLYE AICHA DES GAZELLES 2018

QUAND ON VEUT ON PEUT ! Novices en rallye, il nous a suffi d'apprendre en amont et sur le terrain... Nous nous sommes (re)découvertes face à l'inconnu : entre détermination, dépassement de soi et capacités insoupçonnées, nous nous sommes très vite rendues comptes que le «mental» peut soulever des montagnes !

Le rallye a été une véritable leçon de vie. Rien n'est joué d'avance, chaque jour était une nouvelle page à écrire. Nous devons apprendre de nos erreurs et se remettre en question. C'est un apprentissage perpétuel mélangeant stratégie, réflexion et partage avant d'agir.

L'esprit d'équipe et la mutualisation des compétences ont été pour nous la clef de la réussite !

L'aventure humaine que nous avons pu partager là-bas restera inoubliable : entre le brassage social, les rencontres que l'on a pu faire, la solidarité sur place et toutes les découvertes qui ont

ponctué notre aventure.

Enfin cela a été un concentré d'émotion : de l'excitation à la peur, de la confiance à l'incertitude, de la combativité à l'abandon, du rire aux larmes...

Sarah SOURBIER



La joie à l'arrivée



L'arrivée à Essaouira



L'équipage concentré sur l'objectif

Le 11 Novembre

CENTENAIRE GLORIEUX,

Voilà 100 ans (1918-2018) que la France et ses alliés célèbrent cette victoire historique contre l'Allemagne tous les 11 novembre.

Le bilan de ce conflit a été de près de 8 millions de morts de part et d'autre et pour la France 1 400 000 de ses fils sont tombés au champ d'honneur.

Ce centenaire est pour nous tous, le moment de leur dire que nous ne les oublions pas.

Aussi, Auvillaraises et Auvillalais nous vous attendons nombreux le 11 novembre à

10 heures pour honorer notre devoir de mémoire en présence des drapeaux, des élus et des enfants de l'école dont certains seront préparés pour faire «l'appel aux morts».

Cette cérémonie devrait être complétée par la présence d'un «poilu en armes», de casques et d'un fleurissement particulier du monument.

Les élus et les anciens combattants comptent sur votre présence ; merci d'avance.

Le Président de la FNAM



C'est la vie !



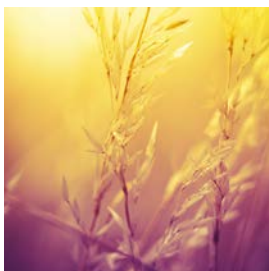
NAISSANCES :

- GAILLETON BARRAT Mayron, le 13 décembre 2017
- KOHLI Jamel, le 4 février 2018
- SEROUR Leyna, le 4 février 2018
- RECOULES Nolhan, le 25 février 2018
- PAGES Isaé, le 14 mars 2018
- MAURUC BELLE Ethan, le 5 avril 2018
- CADET Joana, le 24 juillet 2018
- MAÏOUF Léo, le 30 août 2018
- LADEVEZE Lohan, le 3 septembre 2018



MARIAGES :

- Jean-Philippe ROUX et Lucy ANDERTON, le 4 janvier 2018
- Sébastien MERCIER et Elisa LAIRON, le 5 mai 2018
- Damien BOURACHOT et Valérie MARAVAT, le 25 août 2018
- Gaël DAZZAN et DAUMAS Allison, le 1^{er} septembre 2018



DÉCÈS :

- Anna MARCHESI, le 27 novembre 2017
- Georges MARTINES, le 8 décembre 2018
- John FLEMING, le 10 janvier 2018
- Encarnacion BOUCHÉ, le 13 janvier 2018
- Monique CAGNATI, le 9 février 2018
- Jean LAPEYRADE, le 30 avril 2018
- Santana BECRET, le 9 mai 2018
- Lucienne RIOLS, le 26 juin 2018
- Madeleine RAUZIÈRES, le 4 juillet 2018
- Delphine SOMPAYRAC, le 29 juillet 2018
- Jeanne MARTIN, le 15 août 2018
- Marc DAZZAN, le 25 août 2018
- Alain VERGÉ, le 10 septembre 2018

Le Tarn-et-Garonne Illustré

La cale du port d'Auvillar à son origine

La cale du port restaurée

10 AUVILLAR - Quartier du Port où se trouve la fameuse Eglise bâtie par le Pape Clément

